

Déclaration du Président du Comité ad hoc chargé d'examiner et trouver des solutions aux problèmes des avocats anglophones

«Le Comité ad hoc créé par le Premier Ministre, Chef du gouvernement pour examiner et proposer des solutions aux préoccupations relatives de la justice, soulevées par les avocats anglophones a tenu ses premières assises à Yaoundé les 27 et 28 décembre 2016. L'ordre du jour comprenait notamment les revendications suivantes

- Restitution des robes et perruques confisquées
- Poursuite contre les agents de maintien de l'ordre qui auraient violenté des avocats
- Mutations des personnels judiciaires francophones ne maîtrisant pas la langue anglaise
- Création au sein de la Cour Suprême d'une section spéciale chargée de recours contre les décisions rédigées en anglais
- Création d'un département Common Law à l'Enam (École Normale d'Administration et de Magistrature NLDR)

La première chose à signaler, c'est que tous les membres du comité ont répondu présents. La seconde chose à relever, c'est que les discussions ont été franches et cordiales

Le comité a ainsi pu travailler dans la sérénité et adopté les recommandations par consensus. Ces recommandations seront soumises au Premier Ministre, Chef du gouvernement et devraient permettre des avancées notables aux problèmes posés par les avocats anglophones. Les échanges au sein du comité ont mis en lumière la pertinence de l'option du gouvernement de privilégier le dialogue pour la résolution des problèmes, ceux d'aujourd'hui, comme ceux de demain. Le comité pourra en tant que de besoin, approfondir au cours de ses futures assises l'examen d'autres questions évoquées conformément aux hautes instructions du Premier Ministre Chef du Gouvernement ».

Le Président du Comité ad hoc

Jean-Pierre Fogui

